

AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRESENTATION DE L'IMAGE D'UN ENFANT MINEUR PHOTOGRAPHIÉ

À remplir par les 2 représentants légaux

Je soussigné(e), Mme, M. (NOM, Prénom)

agissant en qualité de représentant légal (père, mère, tuteur...) de l'enfant :

et demeurant (numéro, rue, code postal, commune) :

autorise à titre gratuit le Département de la Charente-Maritime à :

- utiliser les prises de vue photographiques et vidéographiques dans lesquelles apparaît l'image de l'enfant susnommé, et m'engage à renoncer de manière explicite et irrévocable à tout type de dédommagement ou d'intéressement lié à la fixation, la reproduction et la représentation de l'image de l'enfant susnommé.

- fixer, reproduire et communiquer au public, conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et à des fins non commerciales, les photographies et vidéographies prises dans le cadre de :

La rencontre avec les plongeurs de Red Bull Cliff Diving : utilisations sur supports d'édition imprimés et multimédias, dans le magazine départemental, sur les sites Internet et profils de réseaux sociaux⁽¹⁾ (facebook...) officiels du Département de la Charente-Maritime, en France et à l'international.

Cette autorisation est valable 3 ans

Le Département de la Charente-Maritime, bénéficiaire de l'autorisation, s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et vidéographies susceptibles de porter atteinte à l'enfant susnommé et de détourner les photographies et vidéographies concernées de leur contexte initial.

Fait à....., le.....

Mentions « lu et approuvé » suivie de la signature du représentant légal de l'enfant mineur photographié

Je soussigné(e), Mme, M. (NOM, Prénom)

agissant en qualité de représentant légal (père, mère, tuteur...) de l'enfant :

et demeurant (numéro, rue, code postal, commune) :

autorise à titre gratuit le Département de la Charente-Maritime à :

- utiliser les prises de vue photographiques et vidéographiques dans lesquelles apparaît l'image de l'enfant susnommé, et m'engage à renoncer de manière explicite et irrévocable à tout type de dédommagement ou d'intéressement lié à la fixation, la reproduction et la représentation de l'image de l'enfant susnommé.

- fixer, reproduire et communiquer au public, conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et à des fins non commerciales, les photographies et vidéographies prises dans le cadre de :

La rencontre avec les plongeurs de Red Bull Cliff Diving : utilisations sur supports d'édition imprimés et multimédias, dans le magazine départemental, sur les sites Internet et profils de réseaux sociaux⁽¹⁾ (facebook...) officiels du Département de la Charente-Maritime, en France et à l'international.

Cette autorisation est valable 3 ans

Le Département de la Charente-Maritime, bénéficiaire de l'autorisation, s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et vidéographies susceptibles de porter atteinte à l'enfant susnommé et de détourner les photographies et vidéographies concernées de leur contexte initial.

Fait à....., le.....

Mentions « lu et approuvé » suivie de la signature du représentant légal de l'enfant mineur photographié